

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 16 décembre 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Constant  
M. Monany donnant pouvoir à Mme Pietri

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Monot, M. Taïbi, Mme Maroun, M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 04-03 du 16 décembre 2021

### PROJET DE FUSION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME DÉPARTEMENTAL « CENTRE SIMONE DELTHIL » AVEC L'INSTITUT LE VAL MANDÉ.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L315-2 et R315-1 du Code de l'action sociale et des familles, précisant que les Établissements et Services Médico-sociaux, relevant des personnes morales de droit public sont créés par délibération de la collectivité territoriale compétente,

Vu la délibération du Conseil général n°93-IV-05 relative à la création de l'établissement public autonome départemental de dépistage des troubles auditifs et visuels chez l'enfant « centre Simone Delthil »,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration du Centre Simone Delthil réuni le 25 octobre 2021 à la fusion avec l'Institut le Val Mandé,

Considérant que la perspective de la prochaine fusion avec l'Institut le Val Mandé permet d'envisager le renforcement de l'offre sur le département pour mieux répondre aux besoins des enfants ayant un handicap sensoriel,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**



- AUTORISE la dissolution de l'établissement public autonome départemental « Centre Simone Delthil » ;

- AUTORISE la fusion de l'établissement public autonome départemental « Centre Simone Delthil » avec l'institut le Val Mandé.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

*M. Blanchet, M. Duprey, Mme Filhol, Mme Pietri*

M. Duprey, Mmes Filhol et Piétri pour le Centre Simone Delthil, et M. Blanchet pour l'institut Le Val Mandé.

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*